

ÉCOLE DES MÉTIERS DE LA TERRE

Un examen de rattrapage pour sept horticulteurs



SACRÉE BRANCHE

En fin de formation, un apprenti en horticulture doit connaître et reconnaître 420 espèces végétales.

(ARCHIVES MARCHON)

Sept apprentis horticultrices et horticulteurs aux connaissances insuffisantes en fin de première année passeront un examen de rattrapage en août à l'Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN), à Cernier. Histoire de voir s'ils ont comblé leur retard pendant les vacances. Il s'agit d'une expérience pilote pour les formations artisanales neuchâteloises.

«Cette mesure permet aux apprentis, qui ont globalement les compétences requises mais n'ont pas suffisamment travaillé telle ou telle branche, de se rattraper et de passer en deuxième année», explique Pierre-Alain Berlani, directeur de l'EMTN. Elle s'inscrit dans une volonté globale du Département de l'éducation de diminuer les redoublements.

Jusqu'ici, de façon schématique, après le bilan de fin de première année établi en mai, les élèves aux résultats insuffisants étaient soit contraints de redoubler, soit propulsés en deuxième si leur échec était dû à ces circonstances particulières (événement familial, stress de l'examen, etc.). La nouvelle voie médiane, dite «remédiation», se discute entre la direction, l'apprenti et ses parents, les enseignants et l'employeur formateur.

Ce chemin a été choisi par huit apprentis de l'EMTN, dont sept horticulteurs. Pour ces derniers, ce sont essentiellement des lacunes dans la branche «connaissance et utilisation des végétaux» qu'il faut combler.

«En fin de formation, une horticultrice ou un horticulteur doit connaître en détail et reconnaître 420 espèces végétales», souligne Pierre-Alain Berlani. «Cette branche est éliminatoire, car un jardinier doit bien connaître les plantes, et nous avons enregistré 35% d'échec cet été aux examens finaux.»

Avec une matière aussi riche à assimiler, ceux qui ne bossent pas assez la première année risquent fort de ne pas pouvoir rattraper leur retard. Ainsi, Pierre-Alain Berlani ne voit pas les bilans comme des examens punitifs, mais comme une évaluation des besoins.

Aidés depuis le mois de juin, les huit «cobayes» continueront à répéter pendant ces vacances, jusqu'à l'examen le 10 août. Une semaine plus tard, ils seront fixés sur leur avenir.

Dans cet esprit, le directeur de l'EMTN vient d'obtenir du Château qu'un tel bilan intermédiaire soit aussi introduit à la fin de la deuxième année. «Mais dès le départ, les jeunes doivent savoir qu'ils seront confrontés à un monde exigeant», conclut-il. «On ne peut pas simplement avoir envie de faire un métier artisanal et minimiser les connaissances théoriques.» /axb

Source : L'Express/L'Impartial
via www.ArclInfo.ch
27.07.10 | 09:14

Neuchâtel, le 10 septembre 2010/alk